Relevé de décisions
Observatoire DT-DICT Aquitaine
Réunion du 22 juin 2022 à 10h00

Lieu : Locaux FRTP N-A, Maison du Bâtiment et des Travaux Publics
1 bis avenue de Chavailles, 33520 BRUGES

Présents : Mmes et MM ALAOUI, CAMBAZARD, CAMSUZOU-SOUBIE, CLAUDEL, CLERC, COURBIN, COURRET, DESPRES, DUFOURG, DUPONT, LECOQ, LHER, LORENZATO, MAZEAU, PORTRAIT, RAMEAUX, RIOCHE

Pascal CLERC, Président de l'Observatoire, accueille et remercie les membres présents.

1. Point composition Observatoire Aquitaine MAJ 2022

Pascal CLERC propose de faire un tour de table préalable des participants.
En effet, de nouveaux représentants intègrent l'Observatoire (information des présents ou reçues par mail) préalablement à la réunion :

- Pour ENEDIS : Philippe ALAOUI succède à Richard MOSSERON (retraite)
- Pour VERMILLON : Sébastien REMIGI succède à Patrick MONGET
- Pour le SDEEG : M. DESPRES succède à Bruno BOUCHEZ (retraite)
- Pour la DIRA : Jonathan COURRET succède à Matthieu PODEVIN
- Pour GRDF : Joëlle RIOCHE succède à Elodie MINODIER
- Pour Orange : Loïc COURIVAUD succède à Rodrigue ROCH
- Pour RTE : M. VINCENT et Mme BOYER (selon disponibilités) participent

Sylvain LECOQ remercie également Laura CAMSUZOU, Juriste en urbanisme à l'AMG (Association des Maires de Gironde) pour sa présence.
La demande est forte d'avoir des représentants de la Maîtrise d'Ouvrage au sein de l'Observatoire.

2. Présentation des résultats et statistiques DO 2021 de Observatoire National DT-DICT

Pascal CLERC présente les derniers chiffres de **l'Observatoire national** (données 2021 et historique)
Le Taux de DS est à 0.26% en 2021 (pour une moyenne nationale à 0.25%)
En historique, ce taux est passé de 0.35% (2017) à 0.26% (2020+2021).

Voir tableaux de synthèse :

Synthèse par Observatoire Régional

Sources : Enedis, GRDF, GRT GAZ, Orange, RTE, TEREGA
(Absence de données RATU de la part d'Orange, car exploitant d'ouvrages non sensibles pour la sécurité des personnes)

DS = dommages souterrains

Observatoire Régional	Total	%RDT	%RDICT	%RDC	%RTU	Nombre de DS	Taux DS sur décl. Trvx	Taux DS aux 100 km de réseau
		Total des Réponses aux Déclarations						
Alsace	97 057	25,9%	25,1%	44,4%	4,6%	113	0,16%	0,31
Aquitaine	484 431	26,6%	20,1%	45,2%	8,1%	916	0,26%	0,74
Auvergne	176 873	24,3%	27,3%	43,8%	4,6%	428	0,32%	0,64
Bourgogne	193 163	25,0%	26,2%	41,5%	7,3%	335	0,23%	0,51
Bretagne	388 477	23,3%	29,1%	44,1%	3,5%	637	0,21%	0,52
Centre	258 643	25,2%	26,8%	42,8%	5,2%	743	0,38%	0,70
Champagne Ardennes	141 496	26,1%	22,2%	46,7%	5,0%	480	0,46%	0,89
Franche Comté	124 811	30,4%	24,8%	39,2%	5,5%	187	0,22%	0,56
Ile de France	774 715	22,5%	26,6%	42,6%	8,4%	1 521	0,25%	0,94
Languedoc Roussillon	278 924	23,0%	25,9%	41,8%	9,3%	567	0,26%	0,72
Limousin	98 465	32,0%	26,1%	35,8%	6,1%	186	0,28%	0,55
Lorraine	219 601	24,7%	20,4%	48,4%	6,5%	441	0,27%	0,73
Midi Pyrénées	338 812	30,8%	19,8%	44,4%	5,0%	867	0,37%	0,83
Nord Pas de Calais	402 547	23,9%	21,9%	45,2%	9,1%	747	0,24%	0,81
Normandie	386 609	26,5%	29,3%	38,5%	5,7%	667	0,23%	0,58
Pays de Loire	496 869	28,1%	29,5%	38,9%	3,4%	576	0,16%	0,47
Picardie	162 511	24,3%	25,4%	38,7%	11,5%	307	0,25%	0,55
Poitou Charentes	194 676	24,5%	24,9%	46,6%	4,0%	509	0,35%	0,81
Provence Alpes Côte d'Azur	397 459	22,8%	21,0%	45,7%	10,5%	918	0,30%	0,86
Rhône Alpes	649 572	25,4%	29,7%	40,9%	4,0%	766	0,16%	0,53
Total général	**6 265 711**	**25,3%**	**25,5%**	**42,8%**	**6,5%**	**11 911**	**0,25%**	**0,68**

Taux de dommages souterrains rapportés aux déclarations de travaux = DS / ∑ (RDICT, RDC, RTU) ⬆ ⬆ *NEW*

Historique par Observatoire Régional

Sources : Enedis, GRDF, GRT GAZ, Orange, RTE, TEREGA
(Absence de données RATU de la part d'Orange, car exploitant d'ouvrages non sensibles pour la sécurité des personnes)

Taux de dommages souterrains (DS) = (dommages souterrains / ∑ (RDICT, RDC, RTU)

	2017		2018		2019		2020		2021			
Observatoires régionaux	DC DICT ATU	Taux DS	DC DICT ATU	Taux DS	DC DICT ATU	Taux DS	DC DICT ATU	Taux DS	DC DICT ATU	DS	Taux DS	Taux DS / 100 km réseau
Alsace	55 740	0,51%	56 197	0,47%	68 425	0,35%	65 131	0,30%	71 966	113	0,16%	0,31
Aquitaine	261 857	0,36%	312 655	0,30%	302 205	0,30%	315 148	0,26%	355 715	916	0,26%	0,74
Auvergne	97 620	0,41%	103 871	0,42%	108 585	0,38%	114 918	0,39%	133 847	428	0,32%	0,64
Bourgogne	106 762	0,32%	110 064	0,32%	115 084	0,31%	118 132	0,24%	144 797	335	0,23%	0,51
Bretagne	211 610	0,32%	221 644	0,32%	236 315	0,30%	249 563	0,26%	297 925	637	0,21%	0,52
Centre	155 308	0,41%	168 242	0,43%	172 953	0,45%	178 786	0,36%	193 443	743	0,38%	0,70
Champagne Ardennes	82 092	0,48%	87 270	0,34%	94 213	0,45%	96 669	0,37%	104 559	480	0,46%	0,89
Franche Comté	68 347	0,28%	71 480	0,37%	65 182	0,27%	67 601	0,25%	86 847	187	0,22%	0,56
Ile de France	570 654	0,28%	575 191	0,27%	618 375	0,30%	588 163	0,22%	600 767	1 521	0,25%	0,94
Languedoc Roussillon	180 002	0,42%	183 233	0,37%	201 963	0,42%	201 999	0,28%	214 658	567	0,26%	0,72
Limousin	59 148	0,29%	56 142	0,33%	55 605	0,31%	62 744	0,36%	66 910	186	0,28%	0,55
Lorraine	135 726	0,33%	141 749	0,34%	148 828	0,32%	149 091	0,32%	165 431	441	0,27%	0,73
Midi Pyrénées	175 387	0,44%	190 758	0,46%	213 198	0,43%	217 853	0,37%	234 457	867	0,37%	0,83
Nord Pas de Calais	257 237	0,27%	284 380	0,26%	299 651	0,28%	283 635	0,23%	306 256	747	0,24%	0,81
Normandie	207 747	0,30%	225 190	0,36%	234 603	0,31%	234 873	0,23%	284 073	667	0,23%	0,58
Pays de Loire	243 798	0,25%	271 051	0,20%	288 154	0,24%	307 508	0,19%	357 041	576	0,16%	0,47
Picardie	114 200	0,32%	127 251	0,26%	123 327	0,27%	118 342	0,23%	122 968	307	0,25%	0,55
Poitou Charentes	95 170	0,46%	90 832	0,54%	117 557	0,40%	120 400	0,32%	147 063	509	0,35%	0,81
Provence Alpes Côte d'Azur	268 256	0,48%	281 709	0,44%	283 278	0,40%	280 928	0,29%	306 801	918	0,30%	0,86
Rhône Alpes	404 272	0,24%	407 481	0,27%	434 268	0,28%	440 658	0,19%	484 394	766	0,16%	0,53
Total général	3 750 933	0,34%	3 966 390	0,33%	4 181 769	0,33%	4 212 142	0,26%	**4 679 918**	**11 911**	**0,25%**	**0,68**

En ex-Aquitaine :
GRDF et Régaz (Messieurs LHER et PORTRAIT) ont réalisé une analyse des DO pour leurs réseaux :
Ils présentent les principales données en Gironde, entre 2018 et 2022 :

- Regaz : 0.58% à 0.5%
- GRDF de 1% à 0.42%
- ENEDIS : stable à 0.30% sur la période

Typologie des ouvrages impactés
- Branchement : 233 / 81,8%
- Réseau : 52 / 18,2%

Analyse des dommages sans plan sur chantier
- Déclaration faite et plan sur chantier : 215 sur 285 dommages
  Soit 24,5% des chantiers sans déclaration et/ou sans plan sur chantier
- Analyse des dommages avec déclaration et plan sur chantier
  - 78 en classe A
    - Dont 35 avec affleurants visibles
    - Dont 13 écarts carto mais avec 9 affleurants visibles
  - 117 en classe B
    - Dont 99 avec affleurants visibles
    - Dont 11 écarts carto mais avec 9 affleurants visibles
  - 20 en classe C
    - Dont 4 avec affleurants visibles

REGAZ et GRDF, à partir de cette analyse, estiment que 80% des DO sont évitables.

M. LHER pour GrdF indique à nouveau que son taux de DO (Aquitaine) est le plus fort de France.
Plusieurs actions sont déployées.
Dans les pratiques, GRDF rencontre les parties prenantes et renforce ses moyens de visite sur le terrain.
Un webinaire a également été organisé le 6 mai, avec la FRTP vers les entreprises adhérentes sur spécifiquement la prévention des DO sur ouvrages Gaz (avec la DREAL et Régaz). Il y avait une vingtaine de participants.

Orange est absent, mais M. Roch a adressé des éléments à Sylvain LECOQ en vue de cette réunion. Il s'agit des données sur l'évolution des dommages sur le périmètre de l'ancienne région Aquitaine :
- 275 dommages souterrains en 2020 (Taux de dommages souterrains = 0,28%)
- 288 dommages souterrains en 2021 (Taux de dommages souterrains = 0,25%)
- 117 dommages depuis début 2022. Nous n'avons pas tous les chiffres, mais la tendance est pour l'instant à la stabilité du TDS par rapport à 2021.

A partir de ces éléments, plusieurs constats font consensus :
- Le nombre de DT-DICT conjointes (42%) qui interroge sur les « pratiques »
- Le paiement de IC, même si les situations sont diverses, restent compliqué techniquement (les entreprises prenant parfois en chargé)
- La question du marquage – décisive - est problématique, notamment quand le marquage est fait par un tiers (différent de l'entreprise qui réalise les travaux)

Concernant les tendances 2022 (à mi-juin) :

GRDF (M. Lher) : après 4 mois exceptionnellement bas, les mois de mai et juin marquent une très forte augmentation des DO. Ces évolutions, difficiles à analyser, interpellent.

Regaz (M. Portrait) : à l'inverse, après un début d'année plus délicat, la tendance est à la baisse.

Orange (mail de M. Roch) : 2022 semble assez stable / 2021

ENEDIS (M. Alaoui) : même constat de stabilité voire légère amélioration

3. Présentation bilan et actions DREAL 2021 / Point AIPR et marquage-piquetage

M. Dupont axe son intervention sur 4 thématiques :

- Le bilan des actions DREAL
- L'AIPR
- Le compte-rendu de marquage-piquetage
- L'enfoncement des piquets

En 2021, la DREAL a réalisé / généré :

- 21 inspections réactives et 7 inspections inopinées réalisées en NA
- plus de 140 courriers de sensibilisation aux RP et 16 amendes administratives de 1 500 euros (si absence de récidive) ont été signées
- 15 examens approfondis de dossiers

En Aquitaine : 81 amendes ont été signées depuis 2015

Globalement, il constate une méconnaissance des fiches techniques par les agents de terrain :

- des fiches techniques du fascicule 2
- des fiches réalisées par l'Observatoire National

Exemples :

✓ Pas de DICT sans DT
✓ ML / IC/ OL
✓ Règles des 4A (Arrêter, Alerter, Aménager, Accueillir)
✓ Enfoncement de piquets

Concernant l'AIPR, Philippe CLAUDEL indique que les formations ne sont pas obligatoires et que les temps de formation ne permettent généralement pas d'aborder les situations de terrain rencontrées par les agents/opérateurs/techniciens. Les textes sont très denses et les conditions de chantiers variables.

4. Echanges sur l'implication de la Maîtrise d'ouvrage

La question de la mobilisation de la MOA reste décisive.
De nombreuses actions ont été engagées (forum, courriers,…) par l'Observatoire mais constat sur la difficulté de toucher les « bonnes » personnes sur ce sujet : élus, DST, service de la commande publique (rédaction des marchés, clauses), services financiers.
Les relais information/sensibilisation/formation ne sont pas toujours simples à trouver.
CNFPT, association d'élus, association de DST ???

La présence de l'AMG est donc importante (des actions ont déjà été mises en œuvre, d'autres pourraient être engagées).

Philippe COURBIN évoque par exemple le courrier que les principaux concessionnaires/exploitants (et collectivités) ont reçu de la ville de Gujan-Mestras (33). Dans ce courrier sont évoqués les désagréments liés aux marquages au sol que la commune souhaite limiter à 1 mois pour éviter une forme de pollution visuelle sur ses voiries.
Les membres valident le principe d'un courrier de réponse de l'Observatoire sur le sujet.

5. Nouveaux outils et documents DT-DICT national et régionaux

Sylvain LECOQ présente plusieurs outils de communication sur la réglementation DT-DICT issues des différentes parties prenantes. Il cite et projette notamment, des éléments présentés lors du Webinaire du 6 mai :

- Le site de l'Observatoire National DT-DICT
- Plaquette du SERCE pour les métiers du Génie Electrique (membre de la FNTP et de la FRTP)
- Un modèle de PV Marquage piquetage, issu de l'Observatoire IDF

Jérôme MAZEAU présente également un modèle de constat de DO (commenté) élaboré par la SMA-FNTP à partir d'un cerfa commenté.

6. Point Comité de conciliation / concertation DT-DICT Aquitaine

Le comité de conciliation DT-DICT est un outil de règlement amiable des DO, avec des représentants des concessionnaires et des entreprises de travaux. Philippe CLAUDEL en assure la présidence.
Il ne s'est pas réuni depuis longtemps (aucun dossier en 2021 ni en 2022).
L'ON travaille à la relance de ces comités créés au sein de chaque OR.
En Aquitaine, il semble intéressant de réactiver et communiquer sur cet outil.
Pascal CLERC rappelle son intérêt pour les cas de DO mais également afin de pouvoir tirer des Rex (anonymés).
Il est nécessaire au préalable de redéfinir sa composition suite à de nombreux départs depuis 3 ou 4 ans. Pour mémoire, composition 2018 :

- Les représentants sont désignés par leur structure ainsi pour :

- le représentant de la FRTP : Thierry CARDON
- le représentant du SERCE : Jean-Michel LABEQUE
- le représentant du SPRIR: Thierry PASQUIOU
- le représentant des Canalisateurs de France : Joël SERRE
- le représentant des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement : Thomas SOUBELET
- le représentant de la SMABTP : Jérôme MAZEAU
- le représentant des réseaux de distribution d'électricité : Alain ITHURRIA
- les représentants des réseaux de distribution de gaz : Frédéric PORTRAIT
  Elodie MINODIER
- le représentant des réseaux de courants faibles :
- le représentant des organismes de formation DT/DICT : Philippe CLAUDEL

Pascal CLERC demande s'il y a des questions diverses.

Il évoque une question de M. RAFFAILLAC (Bordeaux Métropole) adressée par mail à l'Observatoire concernant l'examen AIPR.
Il s'agit de la formulation du QCM AIPR qui mentionne une limite de 1 000 Volts, au lieu de 50 000 volts pour l'éloignement du godet de 3 ou 5 m, comme mentionnée dans le § 6.1.1 du fascicule 2.
M. DUPONT indique l'avoir fait remonter au ministère.

En l'absence d'autre sujet, l'ODJ étant épuisé, Pascal CLERC lève la séance à 12h45.